



Adrien QUATENNENS

DÉPUTÉ DU NORD - COORDINATEUR FRANCE INSOUMISE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Les personnes sans-abri doivent être protégées face au Covid-19

M. Adrien Quatennens attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé **sur la remise à la rue des personnes sans-abri accueillies en hébergement d'urgence pendant la crise sanitaire.**

A la demande des associations et des différents acteurs mobilisés auprès des personnes sans-abris, la trêve hivernale a été décalée au 31 mai, **des mesures ont été prises pour renforcer les capacités d'hébergement d'urgence et des réquisitions d'établissements hôteliers ont été opérées.**

Ces mesures étaient nécessaires et dans la période ces personnes en difficulté ont pu, grâce à ces 2 mois de délai supplémentaires, travailler à des projets de réinsertion.

Toutefois, si la transformation de 7 000 places d'hébergement d'urgence en hébergement pérennes a été annoncée, **plusieurs dizaines de milliers de personnes sans-abris seront remises à la rue à compter du 1er juin.**

Alors-même que les risques sanitaires persistent, **ces personnes fragilisées ne bénéficient d'aucune protection et sont directement confrontées à ces risques.**

M. Quatennens s'interroge donc sur **les mesures que le gouvernement entend prendre pour assurer la protection et la mise à l'abri des personnes sans domicile.**

